

## L'Étang Nouveau vous invite à faire le point et tracer la route, pour une réhabilitation et une mise valeur exemplaires au profit de tous, un étang espace majeur de vie, de loisirs populaires et d'emplois !

En 1998, à l'initiative de son président Daniel Campiano, la Coordination des Pêcheurs de l'étang de Berre engageait une action juridique auprès des instances européennes pour qu'un terme soit mis à la destruction de l'étang de Berre, étang marin, par les rejets d'eau douce et de limons EDF, à Saint-Chamas.

Le 7 octobre 2004 - il y a dix ans - en application de la Convention de Barcelone et du Protocole d'Athènes, textes législatifs internationaux pour la protection de la Méditerranée, la Cour Justice de l'Union Européenne condamnait la France pour la pollution de l'étang par ces rejets, et lui faisait obligation d'y mettre un terme.

Des négociations s'engageaient alors entre l'Europe et la France pour déterminer les modalités de gestion de la centrale de Saint-Chamas et de celle de Salon, modalités compatibles avec la reprise de la vie marine de l'étang de Berre. Dans ce cadre, la Commission Européenne a consulté tous les organismes et collectivités impliqués, les associations, dont le Collectif Adam de Craonne, animé par L'Étang Nouveau.

Et notre proposition de limitation des rejets a été retenue comme base de l'accord entre la France et l'Europe. Le 8 décembre 2006, le décret n° 2006-1557 du Conseil d'État, a fixé ces modalités : les rejets de Saint-Chamas en eau sont limités à 1200 millions de m<sup>3</sup>/an, contre une moyenne de 3600 millions initialement, par quota maximum hebdomadaire de 62 millions; et, comme le Plan Barnier avait ouvert cette voie, l'eau indésirable dans l'étang est restituée à la Durance via le déversoir de Mallemort (13). Les rejets de limons sont également limités.

En novembre 2009, une délégation de la Commission Européenne a constaté que ces mesures ont bien mis un terme à la pollution de l'étang de Berre par les rejets de Saint-Chamas : **l'étang retrouve une vie marine. Le contentieux juridique entre l'Europe et la France est clos.**



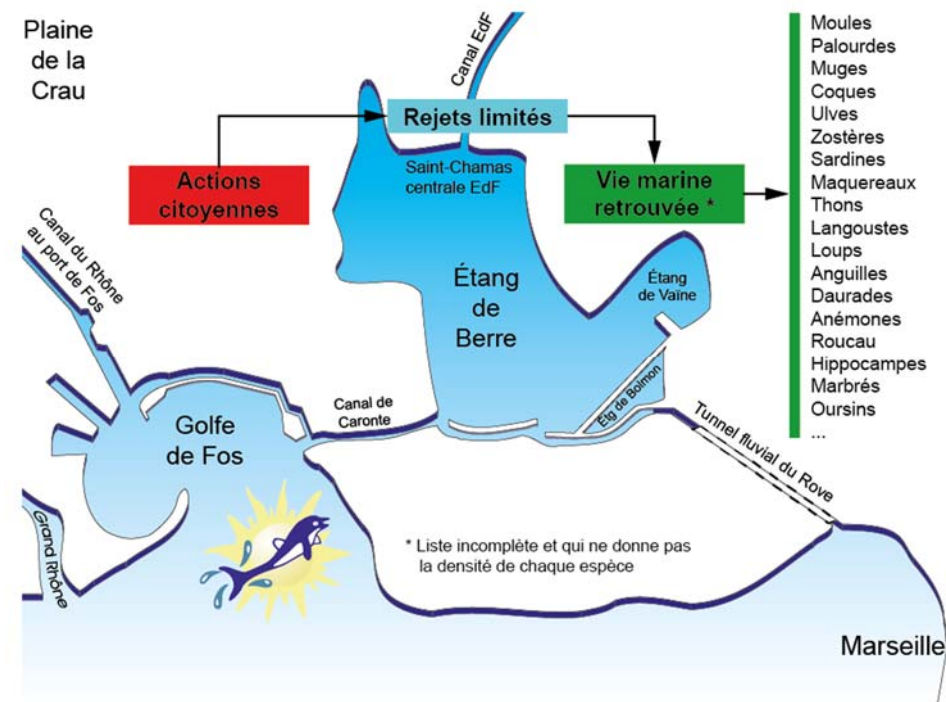
Mais, si le niveau des rejets EDF est désormais compatible avec la vie marine, son retour a-t-il des limites? Peut-on l'accélérer? L'étang est-il comme une forêt dévastée par un incendie, ne retrouvant que lentement sa vitalité et sa diversité? Peut-on l'aider pour une réhabilitation et une mise en valeur exemplaires au profit de tous, pour redevenir un espace majeur, de vie, de loisirs populaires et d'emplois.

Le choix des mesures à prendre dans ce sens, suppose une large concertation. C'est le but des journées « **faire le point, tracer la route** » du samedi 29 et du dimanche 30 novembre 2014, journées auxquelles vous êtes invité-e.

## Étang de Berre : où en est-on ?

Dix ans après la victoire historique sur EDF, du mouvement syndical et associatif indépendant, grâce à la limitation des rejets de Saint-Chamas ainsi imposée, **l'étang de Berre retrouve une vie marine.**

C'est le moment de faire le point et de tracer la route pour de nouvelles avancées.



- **Y a-t-il des limites au retour de la vie marine dans l'étang?**
- **Comment accélérer la réhabilitation?**
- **Quelle mise en valeur de l'étang, au profit de tous?**

**L'Étang Nouveau ouvre le débat  
Samedi 29 et Dimanche 30 novembre 2014  
Pavillon des Creusets à Saint-Chamas.**

*Accès au pavillon des Creusets : sur la D 92 de St-Chamas à Lançon, 50m à droite après le rond-point de Cornillon, en direction de Lançon. Fléchage.*

# Programmes des journées

## Samedi 29 novembre 17h00 Pavillon des Creusets.

Président de séance : R Benedetto, président de L'Étang Nouveau

17h00 Accueil par le Maire de Saint-Chamas.

17h15 « D'un étang dégradé à sa réhabilitation, une série d'actions citoyennes ».

Introduction par R. Benedetto.



17h45 « Les poissons migrateurs dans l'étang et la Durance »

Yann Abdallah, association « Migrateurs Rhône Méditerranée »



18h30 « Zostères et autres phanérogames marines. Redonner vies, richesses et beautés à l'étang de Berre »

Henry Augier, océanologue, a enseigné à l'Université de Provence (Luminy) ; militant infatigable pour la défense de l'environnement, en particulier pour les Calanques de Marseille-Cassis ; auteur de très nombreux ouvrages disponibles sur place.



19h00 « Transplantation des posidonies et zostères marines. »

Andrée Sougy, Présidente de l'association « Les Jardiniers de la Mer ». Cette association, basée à Hyères, pratique la plantation de posidonies.



19h15 **Débat et Formation d'une équipe de jardiniers de l'étang.**

Appel à volontaires.

Dédicaces de ses livres par Henry Augier

20h30 **Buffet** participation 5 euros.

## Dimanche 30 novembre 9h30 Pavillon des Creusets.

Présidente de séance : Mireille Quintavalla, biologiste, L'Étang Nouveau

10h00 « Ce que les amateurs peuvent vérifier de l'amélioration »

P. Bazile, L'Étang Nouveau, explorateur des fonds de l'étang.

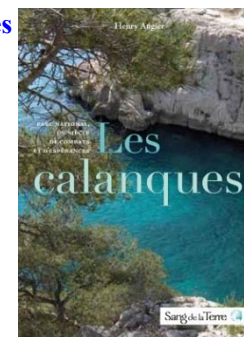
10h30 **Témoignages d'usagers de l'étang sur son état actuel.**

11h00 **Quelles mesures complémentaires pour de nouvelles avancées ?**

Débat.

12h30 **Repas tiré du sac ou cassoulet sur réservation**

13h30 **Balade digestive sur le lieu de la Centrale EDF.**



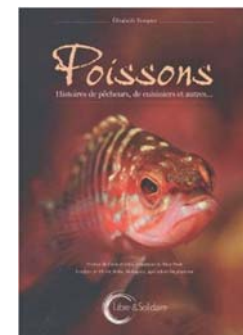
Président de séance: Henry Augier

14h30 **Une conchyliculture durable est-elle possible sur l'étang ?**

Jean-François Le Bitoux, vétérinaire spécialisé.

15h30 **La Prud'homie comme garante d'une pêche durable**

Elisabeth Tempier, prud'homie de pêche de Sanary/mer, blog L'Encre de Mer. Auteur du livre « Poissons »



16h30 **Les combats juridiques de la Coordination des Pêcheurs.**

Jean-Claude Bourgault, patron pêcheur, président de la coordination de 1998 à 2006 ; Guy Imbert,



océanologue (directeur de recherche au CNRS), conseiller scientifique. Jean-Claude et Guy ont été les équipiers de Daniel Campiano jusqu'à son décès. Ils ont assuré la suite de son action juridique auprès de l'Europe, avec l'avocate italienne Wilma Viscardini (voir page 4).

Réservation repas (10 euros) au 06 85 62 16 91

L'Étang Nouveau • Avenue Adam de Craponne • 13250 Saint-Chamas  
www.letangnouveau.org • blog.letangnouveau.org • mail@letangnouveau.org  
06 81 37 85 61 (R Benedetto) • 06 38 03 81 89 (JL Platon) • 06 63 65 28 72 (P Bazile)  
Association loi de 1901 fondée en 1988, agréée environnement pour les Bouches du Rhône